

Le crime du Fumier à Saint-Martin-d'Hères

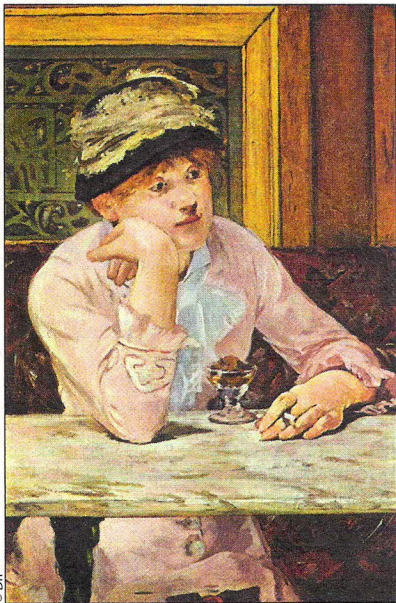
par Georges Salamand

C'est une affaire criminelle retentissante qui va passionner les Grenoblois en cette année 1878 tant par le caractère abominable de l'assassinat d'un pauvre marchand ambulant de parapluies, que par la personnalité complexe de l'instigatrice du crime.

Il faut dire également que cet assassinat avait été précédé, peu auparavant, en Isère, par un crime non moins affreux et somme toute assez comparable à celui commis à Saint-Martin-d'Hères, l'affaire Laure CARTIER.

Cultivatrice à Barraux, cette jeune femme, âgée de 39 ans, réputée pour la « légèreté de ses mœurs » et qualifiée par le « Courrier des Alpes », de « prostituée notoire » était mariée à Louis MURER, un vaurien de quatre ans plus jeune qu'elle. Fille de bonne famille, elle s'était engagée à s'acquitter, chaque année, d'un viager de 200 francs au profit de son père, un huissier de justice de 79 ans (!) Nicolas CARTIER. Pour abréger sa dette, elle conçut le plan d'abréger les jours de son géniteur en priant son mari d'y mettre fin à coups de hache. Ce qui fut fait.

Dénoncée, la parricide, ayant avoué, sera condamnée à mort, puis graciée par le



« La prune » d'Édouard Manet.

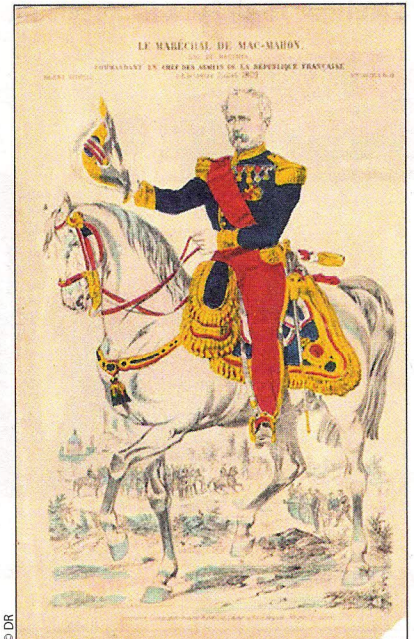
maréchal de MAC-MAHON, président de la République.

Il vendait aussi des bretelles... Mais faisait trop cas des demoiselles !

Deux ans plus tard, nous sommes le 11 janvier quand quelques soldats du 4^e Génie, empruntant le chemin de halage à la hauteur du lieu-dit le Fumier, au bout du chemin du Pont-Carpin à Saint-Martin-d'Hères, font une découverte macabre : des fragments de crâne, des cheveux ensanglantés, un bouton de chemise, une clef de montre, une clef de malle et une corde, à proximité du restaurant-guinguette-auberge tenu par le sieur GAY, séjour bien connu des Grenoblois qui y passaient souvent le dimanche au frais et au bord de l'eau.

M. GAY va vite révéler aux militaires, puis aux policiers le fait que, la veille vers 16 h, un couple était venu s'attabler dans son estaminet : une femme de « mauvaise vie » et son client présumé déjà bien imbibé, surveillés à distance par un individu à mine patibulaire.

Les trois personnes auraient quitté, ensemble, l'établissement vers 19 heures. Dans le même temps, les domestiques de l'hôtel PARET, à Grenoble, signalaient la disparition d'un certain DELER, marchand ambulant de parapluies et bretelles, venant de Montbéliard. La clef de malle découverte par les soldats ouvrant celle du sieur DELER, l'enquête s'orientera très vite sur une certaine Jeanne ou Jacqueline – son prénom de guerre - ROYER, originaire de Massieux dans l'Ain, prostituée, dont M. DELER était un fidèle (sic) client. De la fille ROYER, les enquêteurs aboutirent à son ami de cœur, un mauvais garçon nommé Pierre-Marius CHEVALIER qui avoua tout ce qu'on voulut, indiquant qu'il avait assassiné le pauvre marchand de riflards à coups de pierres et de bâton, avant de faire main basse sur la gibecière du malheureux contenant un peu d'argent, aussitôt partagé avec la fille ROYER, instigatrice du meurtre. Le corps de DELER sera repêché...



Mac-Mahon, président de la République.

L'affaire vint devant la Cour d'Assises de l'Isère à Grenoble, le 12 avril 1878. Auparavant, le bruit courut que la demoiselle, évadée de la prison, avait été reprise. A l'audience, le public va découvrir une fille plutôt jolie, « mais audacieuse et rusée », par ailleurs déjà condamnée à plusieurs reprises pour vols et « entôlage ».

Défendue par une vedette du barreau grenoblois, maître Joseph LAUDAUDEN, qui tentera en vain de plaider la folie de la jeune femme, Jeanne ROYER se fera remarquer par ses excentricités rires et crises de nerfs... en vain. Elle sera condamnée à mort et ramenée à la prison dans un état de « fureur indescriptible ». Graciée peu de temps après par le Président MAC-MAHON, elle sera déportée, avec son complice, en Nouvelle Calédonie... où elle vivait toujours en 1892.

De cette affaire sera composée une complainte, sur l'air de celle de FUALDES : « La morale de cette histoire / Messieurs, c'est qu'il ne faut jamais / Quelque désir que l'on en ait / Aller dîner par la nuit noire / De peur qu'un jour on ne se noie / Avec des dames que l'on tutoie ! ».